



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Contrat collectif obligatoire Santé

# Votre nouvelle mutuelle au 01/01/2026

**Le MEAE et l'AEFE ont retenu le groupement MAEE/MGEN pour gérer leur contrat collectif obligatoire Santé mis en place au bénéfice de l'ensemble de leurs agents.**

**4 points à retenir sur votre futur contrat collectif obligatoire Santé**

## Un contrat collectif à affiliation obligatoire

Vous bénéficierez, **sans référence à votre âge ni à votre état de santé**, du contrat collectif obligatoire Santé souscrit par votre employeur et devrez vous y affilier (sauf cas de dispense définis).

## Des garanties Santé négociées

Les garanties de votre futur contrat ont été négociées par votre employeur en concertation avec les organisations syndicales.

- **Vous êtes agent en centrale (ou agent du siège pour l'AEFE)** : vous aurez la possibilité de renforcer votre protection avec une option supplémentaire.
- **Vous êtes en poste à l'étranger** : le contrat prévoit une prise en charge adaptée et inclut des prestations d'assistance rapatriement.

## Une participation employeur sur votre socle à hauteur de 50 %

En tant qu'agent actif, **environ la moitié des cotisations du socle de votre futur contrat collectif obligatoire Santé seront prises en charge par votre employeur**. Cette prise en charge viendra en remplacement des 15 € mensuels remboursés depuis 2022.

## Une couverture possible de vos ayants droit

Vous aurez la possibilité de couvrir votre conjoint(e) et/ou vos enfants sans participation de l'employeur.

# MAEE et MGEN vous accompagnent à toutes les étapes

Afin de vous apporter toutes les informations utiles lors de la mise en place de votre nouveau contrat collectif obligatoire Santé, on a tout prévu.



1<sup>ère</sup> étape

## Comprendre sa nouvelle couverture Santé collective

Un premier courriel sera envoyé à votre **adresse de messagerie professionnelle nominative**. Il détaillera les grandes étapes à venir et vous donnera accès à une page d'information pour découvrir dans le détail **votre future couverture Santé et répondre à vos principales questions**.



2<sup>ème</sup> étape

## Réaliser son affiliation ou sa demande de dispense

Vous recevrez un second courriel qui vous donnera accès à votre parcours d'affiliation pour gérer votre couverture Santé, vous permettant :

- de renseigner vos potentiels bénéficiaires et les options choisies,
- de nous communiquer vos informations personnelles (adresse postale, coordonnées bancaires, etc.),
- de demander une dispense.

**Important :** vous avez jusqu'au 24 novembre 2025 pour finaliser votre parcours d'affiliation Santé, indispensable, quelle que soit votre situation. Au-delà de ce délai, vous serez affilié(e) d'office au contrat collectif obligatoire Santé pour vous seul(e).



3<sup>ème</sup> étape

## Prendre en main son Espace personnel sécurisé

Vous pourrez vous connecter à votre Espace personnel sécurisé pour effectuer toutes les opérations pratiques liées à la vie de votre contrat : retrouver le détail des garanties en France et à l'étranger, des services, des réseaux de soins pour maîtriser le reste à charge et de votre prise en charge à l'étranger. Mais aussi le suivi des remboursements, des demandes de prise en charge, des bénéficiaires... Un guide dédié vous sera proposé pour découvrir toutes les fonctionnalités de cet Espace personnel sécurisé.



4<sup>ème</sup> étape

## Télécharger sa carte de tiers payant

Elle vous sera indispensable pour bénéficier de la dispense d'avance de frais en France chez les professionnels de santé pratiquant le tiers payant.



4<sup>ème</sup> étape bis

## Recevoir sa carte de contact MGEN International

Une fois votre Espace personnel activé, vous recevrez une carte de contact vous permettant de prendre connaissance des contacts du guichet unique MGEN International. Vous devrez ensuite vous enregistrer via le site MGEN International pour bénéficier des services d'assistance et de dispense de frais à l'étranger.

